

La Fiscalité Directe Locale

Une présentation générale simplifiée

Frédérique LAGODA
Inspectrice Départementale des Impôts
Direction Générale des Finances Publiques

La Fiscalité Directe Locale

La Fiscalité Directe Locale comprend quatre taxes :

La Taxe d'Habitation

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

La Taxe Professionnelle

- A ces quatre taxes sont adjointes des taxes annexes dont l'assiette est commune à un impôt local :

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Les taxes des chambres consulaires

Les taxes des établissements publics

Les principes

Au préalable, il convient de garder en tête deux principes de base

◆ L'annualité de l'impôt

L'impôt local est annuel

- Le fait générateur de l'impôt est le 1er Janvier de l'année d'imposition
- L'impôt local est mis à jour chaque début d'année
- L'impôt local est recouvré chaque fin d'année

◆ L'impôt local est un impôt de répartition

Répartition d'une même assiette entre les collectivités

Plusieurs acteurs participent à l'élaboration des impôts locaux

- ◆ Les parlementaires votent les lois et règlements qui encadrent l'assiette, les délibérations et les taux d'imposition
- ◆ Les collectivités locales déterminent leur politique fiscale en fixant les taux et en prenant les délibérations d'exonérations et d'abattements
- ◆ Les services de l'Etat appliquent la politique fiscale annuelle, recouvrent les impositions pour le compte de chaque collectivité et mettent en œuvre les mécanismes de compensations pour les collectivités les plus défavorisées
- ◆ Les contribuables déclarent les éléments d'assiette, paient l'impôt et bénéficient des services offerts par chaque collectivité

La valeur locative

C'est une notion fondamentale de la fiscalité directe locale, qui est utilisée seule ou avec d'autres éléments pour la détermination de l'assiette des impôts locaux

La valeur locative correspond au loyer annuel théorique que pourrait produire un immeuble bâti ou non bâti, s'il était loué dans les conditions normales du marché locatif :

- de 1970 pour les propriétés bâties classées en 8 catégories pour les locaux d'habitation et en locaux types pour les locaux commerciaux et biens divers
- de 1961 pour les propriétés non bâties classées en 13 catégories

Dans chaque collectivité locale des locaux de référence ont été déterminés, ils servent de terme de comparaison pour l'évaluation des locaux de même nature situés sur le territoire de la commune

Pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution du marché locatif, depuis ces opérations de révision, la valeur locative cadastrale est modifiée par des coefficients forfaitaires d'actualisation et de revalorisation

Le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs

La commission communale des impôts directs (CCID) a pour vocation d'examiner la liste des valeurs locatives qui sont mises à jour chaque année

Elle a un rôle déterminant :

- dans l'évaluation de la matière imposable
- dans la mise à jour des procès verbaux qui décrivent les nouveaux locaux de référence

La Taxe Professionnelle

La Taxe Professionnelle est composée de plusieurs éléments

Pour les activités commerciales et artisanales :

- ◆ La valeur locative
- ◆ Les équipements et biens mobiliers qui concourent à l'exercice de l'activité professionnelle

Pour les activités libérales :

- ◆ La valeur locative
- ◆ Les recettes annuelles

Pour les activités industrielles :

- ◆ La valeur nette comptable des locaux et des terrains inscrits à l'actif de l'entreprise
- ◆ La valeur nette comptable des équipements et biens mobiliers qui concourent à l'exercice de l'activité professionnelle

Pour les petites activités : La valeur locative

Pour les très petites activités : La Base Minimum de Taxe Professionnelle qui permet de calculer la cotisation minimum

Les documents fiscaux

Le conseil municipal dispose de plusieurs documents recensant les éléments fiscaux

L'état 1259 de notification des taux d'imposition

celui-ci indique les bases prévisionnelles des quatre taxes, il indique également les bases définitives de l'année précédente et les taux votés par la collectivité locale

L'état 1386 BIS TH

celui-ci récapitule les bases, abattements, taux et quotités de TH taxés dans le rôle de l'année, c'est un état synthétique qui permet de connaître la composition des foyers fiscaux logés sur la commune

Les états 1386 TF et 1387 TF

ceux-ci recensent les bases de taxes foncières (bâties et non bâties) par grandes catégories, ainsi que les bases exonérées

L'état 1288 M tableau affiche

celui-ci récapitule l'ensemble des bases et taux des quatre taxes par type de collectivités sur la commune

Le CD-ROM VisDGI, un par taxe

celui-ci comprend la totalité des contribuables taxés au rôle général annuel

Le conseil fiscal aux collectivités locales

Le Trésorier est votre interlocuteur, il a un rôle de conseil et de soutien

Il peut effectuer, à votre demande, des simulations de taux ou d'abattements

Il peut vous conseiller dans la mise en œuvre de votre propre politique fiscale

Il peut vous communiquer des modèles de délibérations